Département de la Drôme
Mairie de
Roussas
En Drôme Provençale

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUILLET 2018

Absents excusés : Henri BOUR et Danielle SCHNEIDER

La séance ouverte,

Le précédent compte rendu du 21 juin 2018 est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire informe que le point « PLU » est reporté à l'ordre du jour du 12 septembre faute de réception des dossiers mis à jour par le cabinet EURYECE.

LOGEMEMENTS « LES JARDINS DE LA VENCE »

- Les locataires ont pris possession de leur logement le 16 juillet 2018.
  Le 20 juillet 2018 lors de l'apéritif organisé par la Mairie en présence de l'agence KACZMARECK et des élus, les locataires se sont présentés et ont fait part de leurs impressions après installation.
  Quelques petits dysfonctionnements ont été constatés dans un ou deux appartements.
- ENEDIS a fini par intervenir sur sept appartements le 18 juillet 2018 (au lieu d'un échelonnement jusqu'au 31 juillet).
- Concernant l'installation du téléphone et après de nombreuses interventions un devis de 1 992 € HT a été reçu le 24 juillet, signé et retransmis à l'architecte.
- Les travaux de pergola et claustra doivent avoir lieu la semaine prochaine.
- Les Toitures Montiliennes étaient intervenues en urgence pour rehausser les rambardes des terrasses des logements 4 et 5 et enlever les lucarnes en bois. Leurs prochaines interventions dont la pose des cabanons de jardin se feront en septembre.

Un débat a lieu au sujet de l'usage des espaces publics contigües à ces appartements, à savoir la halle et les 2 locaux fermés : le premier destiné aux poubelles et le second dans le prolongement de la halle.

- S'agissant de la halle, il est rappelé qu'il s'agit là d'un espace public et donc non destiné à un usage privé.
  En cas de manifestations organisées par l'ensemble des locataires (comme par exemple la fête des voisins) ces derniers devront solliciter une autorisation auprès de la mairie.
- Le local initialement prévu pour abriter des bacs à ordures ne sera pas destiné à cette utilisation, les locataires déposeront leurs ordures ménagères au point d'apport volontaire situé proximité de l'école.
- Pour le local jouxtant la halle, il ne sera pas mis à disposition des locataires en tant que local de rangement. La mairie en conservera l'usage.

SANCTUAIRE : INSTALLATION D'UNE CHAUFFERIE ET MISE EN ACCESSSIBILITE

L'analyse des offres a eu lieu le 21 juin 2018 par la Commission d'Appel d'Offres et ce jour 26 juillet, suite à la demande de renégociation pour les lots gros-œuvre et menuiserie acier-serrurerie.
Les entreprises retenues sont :

1 Gros-œuvre - maçonnerie - VRD : ARTAUD
2 Charpente - couverture - zinguerie : BOISSY

3 Menuiseries acier - serrurerie : INOX ALU CONCEPT
4 Plafonds - peinture - carrelages : en attente renégociation
5 Plomberie - sanitaire : ASGTS
6 Electricité - courants faibles : ASE
7 Chauffage par air diffusé : ASGTS

Le début des travaux devrait intervenir début septembre.

EGLISE

Une nouvelle réunion de travail vient d'avoir lieu ce jour au cours de laquelle Mr RAMADIER a informé de l'avis favorable de l'architecte des bâtiments de France sur l'une des 5 hypothèses de modification de la façade.
Il a été procédé en présence de Monsieur GEX, Président de l'association Les Amis du Sanctuaire, au tri du mobilier à conserver et à exposer dans le transept coté Nord.
Une nouvelle réunion publique aura lieu le vendredi 28 septembre à 19 h afin de prendre en compte les avis des habitants.

AMENAGEMENT DE LA RUINE « CATIL »

Il a été demandé un devis à Monsieur Ramadier architecte pour la sauvegarde des voûtes, la réfection du pan de mur qui menace et l'aménagement du site.

AMENAGEMENT PLACE DU RESTAURANT ET TROTTOIRS

L'analyse des offres a eu lieu le 24 juillet 2018.
L'entreprise retenue par la commission d'appel d'offres pour le lot concerné est l'Entreprise EUROVIA pour un montant HT de 229 423,45 €.
Ce choix est validé à l'unanimité.

ETUDE DE FAISABILITE POUR L'EXTENSION DU RESEAU ASSAINISSEMENT

Deux offres ont été reçues en Mairie respectivement des cabinets NALDEO et AUBRY

Après étude comparative des 2 devis, le cabinet NALDEO est retenu à l'unanimité, dont la proposition s'élève à 5 700 € se détaillant comme suit :

- Etude de faisabilité des 2 solutions étudiées : 3 000 HT
- Etude de faisabilité route d'Aiguebelle : 1 200 HT
- Analyse des données existantes : 1 500 HT
- En options : mesure des débits 1000 € et visite porte à porte 500 €

REAMENAGEMENT DE LA SALLE DES FETES

Monsieur CHAREYRE a présenté un avant-projet estimé à 150 000 €.

PROJET DE CONSTRUCTION D'UN LOCAL TECHNIQUE

Monsieur CHAREYRE a établi une première esquisse du bâtiment qui sera implanté dans la cour située derrière la mairie. L'enveloppe financière prévisionnelle est de 250 000 €.

DIVERS :

Devis Ets SOBECA
Dans le cadre des travaux d'enfouissement de lignes actuellement en cours, une longueur d'environ 100 m est rajoutée pour un montant de 7 847,90 € HT.

Devis climatisation réversible au restaurant
Alphonse BREA expose que l'installation existante étant vétuste, des dysfonctionnements récurrents se produisent, d'où une consultation des entreprises pour du matériel neuf.
Après étude des 3 offres reçues, Mr Cyril CLAPIER des Granges Gontardes est retenu dont l'offre s'élève à 15 000 € HT.

Défense Contre Incendie
La création du service de Défense Contre l'Incendie avait été évoquée lors du dernier conseil.
Vu l'étude concernant la compétence eau et assainissement collectif en cours au niveau de la CCEPPG incluant une partie d'analyse de la DECI, il est proposé d'attendre les conclusions de cette étude.

Voirie :
Suite à l'appel d'offres lancé par la CCEPPG, la Société BRAJA a été retenue.

Débroussaillage :
Les travaux effectués par Mr MALGRAS ne sont pas satisfaisant. Une assistance ponctuelle du service technique est envisagée à l'avenir.

Panneau de ville :
Le panneau adossé à la mairie a été changé, les 3 nouveaux panneaux de ville sont en cours de réalisation par GRAPHOT.
L'ensemble de la signalisation sera revu entièrement.

PERSONNEL

Le renouvellement du contrat d'assurance SOFAXIS pour la protection des agents est accepté pour une durée de 4 ans.

GESTION DU SERVICE DE FOURRIERE ANIMALE

Lors de la séance du conseil communautaire du 15 juin 2018 avait été évoqué le retrait des communes drômoises du SICEC, la communauté devant être adhérente au même organisme pour l'ensemble des communes.
Bien que cette procédure ne puisse vraisemblablement pas être finalisée avant janvier 2019, la SPA de Grillon s'est engagée à accueillir d'ores et déjà l'ensemble des communes du territoire.
Le conseil municipal se prononce à l'unanimité en faveur du retrait du SICEC au profit d'une adhésion à la SPA de Grillon.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20 h 38

Le Maire,
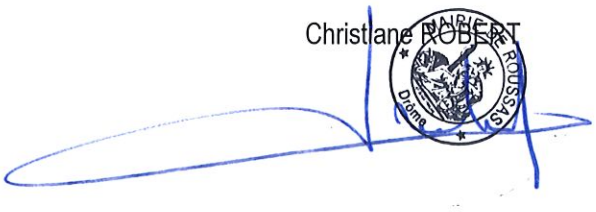
Christiane ROBERT